



MODALITES D'INSCRIPTION & PROGRAMME

La Société de Radioprotection *PROGRAY* est certifiée organisme de formation PCR
auprès du CEFRI N°011 OF R.

FORMATION RENOUVELLEMENT PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

« NIVEAU 2 »

« SECTEUR MEDICAL »

FEVRIER 2027

14 RUE FRANÇOIS MAURIAC - 33138 LANTON

Tél. : 06.67.08.17.17

@ : contact@progray.com

Site Web : <http://www.progray.com>

Formation de renouvellement des Personnes Compétentes en Radioprotection
« Secteur Médical » - NIVEAU II Options SS et/ou SNS

I. OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Actualiser les connaissances techniques et réglementaires d'une **personne compétente en radioprotection** exerçant cette activité régulièrement. Cette formation de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la **personne compétente en radioprotection** exerce les missions confiées par le chef d'établissement. Les candidats formés pourront exercer les missions de la PCR au titre de l'article R. 4451-103 du Code du travail. La formation est adaptée au niveau de connaissance des candidats et aux conditions d'exposition qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Cette formation est réalisée en présentiel et en conformité avec l'arrêté du 18/12/2019 qui précise les modalités de formation de la PCR. *Cette formation n'est accessible qu'aux personnes titulaires d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité à la date du contrôle de connaissances. Le contrôle des connaissances de la formation de renouvellement doit être organisé dans l'année qui précède la date d'expiration du certificat de formation de personne compétente en radioprotection du candidat. Son attestation précédente doit être fournie.*

Ces formations sont réalisées exclusivement en présentiel et les délais d'accès à cette formation sont de 24 heures. Pour tout handicap veuillez nous contacter.

La société PROGRAY est reconnue en tant que prestataire de formation auprès du préfet de la région Aquitaine, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 33 06878 33.

Nos certificats peuvent être mis à disposition sur demande.

- **Organisme de formation PCR auprès du CEFRI N°011 OF R**
- **Actions de formation QUALIOPI auprès de Qualianor N°2123 OF Ind0**

II. DIFFÉRENTS MODULES

Modules*	Dates	Durée	Tarifs**
MODULE THÉORIQUE ET PRATIQUE SOURCES SCÉLÉES, APPAREILS ÉMETTEURS DE RAYONNEMENTS X ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES	Du Lundi 08/02/2027 au Mercredi 10/02/2027	3 jours	1260 € net
MODULES THEORIQUES ET APPLIQUES SOURCES NON SCÉLÉES ET DES SOURCES SCÉLÉES NECESSAIRES A LEUR CONTROLE	Du Lundi 08/02/2027 au Jeudi 11/02/2027	3,5 jours	1430 € net
MODULE THÉORIQUE ET PRATIQUE SOURCES SCÉLÉES, APPAREILS ÉMETTEURS DE RAYONNEMENTS X ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES MODULES THEORIQUES ET APPLIQUES SOURCES NON SCÉLÉES ET DES SOURCES SCÉLÉES NECESSAIRES A LEUR CONTROLE	Du Lundi 08/02/2027 au Jeudi 11/02/2027	4 jours	1790 € net
Lieu de la formation	TALENCE/GRADIGNAN (33)		

*Le programme des différents modules est détaillé à suivre dans ce document.

** Le montant de ces programmes inclus tous les frais inhérents à la formation (matériel de présentation, de détection et documents pédagogiques remis sur clé USB).

III. COMPOSANTES DE LA FORMATION

❖ MODULE THEORIQUE COMMUN + MODULE APPLIQUE

Objectif : Dispensés consécutivement, permettant au candidat d'actualiser ses connaissances en radioprotection.

LA DUREE EFFECTIVE MINIMALE DE L'ENSEIGNEMENT RELATIF AUX MODULES THEORIQUES ET APPLIQUES EST DE :	
Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émetteurs de rayonnements X.	17 heures (+ examens), réparties sur 3 jours
Sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle.	21 heures (+ examens), réparties sur 4 jours
Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émetteurs de rayonnements X et sources non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle.	24 heures (+ examens), réparties sur 4 jours

Dans la partie pratique nous pourrons utiliser du matériel de détection et ainsi tester leur efficacité. Pour les mises en situation nous retrouvons les thèmes abordés dans la formation initiale.

❖ RAPPORT D'ACTIVITE

Rédigé par le candidat, il doit présenter les principales missions de personne compétente en radioprotection assurées par celui-ci au cours des 5 dernières années

LE RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTERA NOTAMMENT
<ul style="list-style-type: none">• Dispositions mises en œuvre pour optimiser l'exposition aux postes de travail ;• Actions d'information ou de formation menées ;• Dispositions liées au zonage et au contrôle de radioprotection des installations ;• Mesures de gestion des éventuelles situations radiologiques dégradées rencontrées ;• Echanges menés avec les interlocuteurs institutionnels de la PCR

IV. PRÉSENTATION DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Module théorique	Épreuve écrite : QCM complété de questions à réponses ouvertes/courtes. Ce contrôle intervient à hauteur de 50 % dans la note finale. (Durée de 25 minutes formation de renouvellement)
Module appliqué	Épreuve orale : à l'issue de l'enseignement du module, intervenant à 50 % dans la note finale et comportant des analyses de cas pratiques. Un travail en groupe d'analyse de cas pratiques (max 5 candidats par groupe) et un entretien par groupe durant lequel chaque candidat est interrogé individuellement). (Durée de 30 minutes en formation de renouvellement et 10 minutes par candidat)

V. MOYENS PEDAGOGIQUES UTILISES

- Ordinateur portable équipé d'un vidéo projecteur,
- Détecteurs de rayonnements ionisants adaptés,
- Equipements de protection individuels,

Pour chacun des thèmes présentés des documents seront fournis.

A NOTER : Les formateurs, experts et certifiés en radioprotection, disposent d'une grande expérience dans le domaine de la recherche, de l'industrie et du médical. Ils peuvent ainsi grâce à leurs retours d'expérience, aider les stagiaires à mettre en place les nouvelles règles de radioprotection sur leurs installations.